





## D | DÉTERMINATION DE LA BASE IMPOSABLE le symbole signifie que vous devez joindre vos justificatifs

### 1 | ACTIF BRUT

#### IMMEUBLES BÂTIS

Annexe 1 : nombre de feuillets .....

Résidence principale ..... AB

Autres immeubles ..... AC

#### IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Annexe 2 : nombre de feuillets .....

Bois, forêts et parts de groupements forestiers  ..... BC  x 25% ..... BD

Biens ruraux loués à long terme ..... BE

• dont montant dans la limite de 100 000 euros .....  x 25% ..... BF

• dont montant pour la fraction supérieure à 100 000 euros .....  x 50% ..... BG

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers ..... BH

• dont montant dans la limite de 100 000 euros .....  x 25% ..... BI

• dont montant pour la fraction supérieure à 100 000 euros .....  x 50% ..... BJ

Autres biens ..... BK

#### DROITS SOCIAUX – VALEURS MOBILIÈRES – LIQUIDITÉS – AUTRES MEUBLES

Annexes 3-1 et 3-2 : nombre de feuillets .....

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux  ..... CL  x 25% ..... CM

Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum  ..... CB  x 25% ..... CC

Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité ..... CD

Autres valeurs mobilières ..... CE

Liquidités ..... CF

Autres biens meubles ..... CG

#### Montant des exonérations afférentes aux droits et titres ci-dessous :

• Droits sociaux détenus à la suite d'un rachat d'entreprise par les salariés ..... CH

• Droits sociaux détenus par le foyer fiscal dans une société interposée ..... CI

• Droits sociaux constituant plus de 50 % du patrimoine ..... CJ

• Titres ou parts de FIP, FCPI ou FCPR reçus en contrepartie de la souscription au capital d'une PME ..... CK

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES : (DE = AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG) ..... DE

Forfait mobilier (EF = DE x 5%), le cas échéant, si les meubles meublants n'ont pas été déclarés et évalués sur l'annexe 3-1 ligne CG ..... EF

TOTAL DE L'ACTIF BRUT : (FG = DE + EF) ..... FG

### 2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

Annexe 4 : Nombre de feuillets .....

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS  ..... GH

### 3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE : (Différence FG – GH) ..... HI

**E | CALCUL DE L'IMPÔT** *arrondissez chaque ligne à l'euro le plus proche*

**1 MONTANT DE L'IMPÔT AVANT IMPUTATION**

Fraction du patrimoine à taxer

	VENTILATION DE LA BASE IMPOSABLE PAR TRANCHE	TAUX APPLICABLE		MONTANT DE L'IMPÔT
- 1 <sup>ère</sup> tranche: n'excédant pas 790 000 €			.....	EXONÉRÉE
- 2 <sup>ème</sup> tranche: entre 790 000 € et 1 280 000 €	+	x 0,55%	.....	
- 3 <sup>ème</sup> tranche: entre 1 280 000 € et 2 520 000 €	+	x 0,75%	.....	+
- 4 <sup>ème</sup> tranche: entre 2 520 000 € et 3 960 000 €	+	x 1,00%	.....	+
- 5 <sup>ème</sup> tranche: entre 3 960 000 € et 7 570 000 €	+	x 1,30%	.....	+
- 6 <sup>ème</sup> tranche: entre 7 570 000 € et 16 480 000 €	+	x 1,65%	.....	+
- 7 <sup>ème</sup> tranche: supérieure à 16 480 000 €	+	x 1,80%	.....	+
TOTAUX				LM

**2 RÉDUCTIONS** *la somme totale des réductions pour investissements dans les PME et pour dons aux organismes d'intérêt général est limitée à 50 000 euros (voir notice).*

Pour personnes à charge

- Nombre de personnes	MN	<input type="text"/>	x 150 €	.....	MP	<input type="text"/>
- Nombre de personnes si résidence alternée	MO	<input type="text"/>	x 75 €	.....	MQ	<input type="text"/>

Pour investissements dans les PME

- Directs dans une société	MT	<input type="text"/>	x 75%	.....	MU	<input type="text"/>
- Par sociétés interposées <i>holdings</i>	MV	<input type="text"/>	x 75%	.....	MW	<input type="text"/>
- Par le biais de FIP	MX	<input type="text"/>	x 50%	.....	MY	<input type="text"/>
- Par le biais de FCPI ou FCPR	NA	<input type="text"/>	x 50%	.....	NB	<input type="text"/>

Pour dons à certains organismes d'intérêt général	NC	<input type="text"/>	x 75%	.....	ND	<input type="text"/>
---	----	----------------------	-------	-------	----	----------------------

MONTANT DE L'ISF AVANT PLAFONNEMENT: (NP = LM - MP - MQ - MU - MW - MY - NB - ND) ..... NP

**3 CALCUL DU PLAFONNEMENT**

Impôts dus au titre des revenus et produits 2008 ..... PR

Total des impôts (NP + PR) ..... PS

Revenus et produits de l'année 2008 *en cas de montant négatif inscrivez "0"* ..... PT  x 85% ..... PU

Plafonnement avant limitation (PS - PU) *en cas de montant négatif inscrivez "0"* ..... PV

Limitation du plafonnement: si NP < 11 995 € reportez PV, si (11 995 € < NP < 23 990 €) reportez PV dans la limite de 11 995 €

si NP > 23 990 €, calculez (NP x 0,50) et si PV est inférieur à ce calcul, reportez PV. Sinon reportez ce résultat ..... PZ

MONTANT DE L'ISF APRÈS PLAFONNEMENT (QR = NP - PZ) ..... QR

**4 IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE**

Annexe 5: nombre de feuillets .....

TOTAL DU MONTANT ACQUITTÉ HORS DE FRANCE ..... RS

**5 MONTANT NET À PAYER**

Reportez ou calculez: NP ou (NP - RS) ou QR ou (QR - RS) ..... ST

Imputation du droit à restitution "*bouclier fiscal*" ..... TI

MONTANT DE L'ISF RESTANT À PAYER (TR = ST OU TR = ST - TI) ..... TR

**MODE DE PAIEMENT**

- Mode de paiement choisi: Chèque bancaire  Virement direct Banque de France  Autre

- Établissez le chèque bancaire à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC *sans autre indication*

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Date de réception et cachet du service	<b>PRISE EN RECETTE</b> Droits ..... Pénalités ..... N° ..... Date .....	<b>PRISE EN CHARGE</b> Droits ..... Pénalités ..... N° ..... Date .....
--	--	---